

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

- SEANCE DU 06 MAI 2008 -

Etaient présents : M. BAUDRY, Mme BINET, Mme BRUGERE-LEBLANC, M. CEREPY, M. DESCAT, M. DI MEO, Mme FROMENTIN, M. GRANDJEAT, Mme GUILHAMON, Mme GUILLAUME, M. RABATE, M. REVAUGER, Mme VELASCO, Mme BEGHAIN, M. LAURENT, M. AMELOT, M. BEGOUT, Mme COLIN, Mme GILLE-BELOVA, Mme LEPAGE, Mme BROSSARD, Mme BOISSON-GABARRON, Mme BOURMAUD, M. DE BREZE, M. PRUD'HOMME, M. SELVA, Mme BARBEYRON, Mme BERDET, M. GUILLAUME, M. DAVERAT, M. BAUDORRE, Mme LARGOUET, M. LAUGT.

Etait représenté : M. BERGES.

La séance est ouverte à 9 H 15.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il souhaite la bienvenue à M. Xavier DAVERAT qui participe à la réunion au titre de l'Intuitu personae et le remercie de sa présence.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 16 AVRIL 2008

Avis favorable à l'unanimité.

II - ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Président précise qu'il a expliqué longuement, dans les conseils centraux précédents qui ont élu leur vice-président, que les statuts étaient loin d'être parfaits, qu'ils doivent être révisés afin de rectifier les maladresses et les mettre en conformité avec la loi LRU. Une commission des Statuts sera créée à cette fin mais, en attendant, il faut appliquer les textes en vigueur.

Le Président propose la candidature de Mme Sylvie GUILLAUME, professeur d'Histoire contemporaine, directrice de l'Equipe d'Accueil CEMMC, ayant exercé dans le passé des responsabilités importantes : directrice de l'UFR d'Histoire, de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, membre senior de l'Institut Universitaire de France.

M. GRANDJEAT intervient pour s'étonner du caractère surréaliste de l'ordre du jour, annonçant une élection dont tout indique, si le scénario déjà présenté aux précédents conseils se répète une sixième fois, qu'elle n'en sera pas une. Le principal intérêt de ce nouvel épisode lui paraît être de permettre au président, par un geste inaugural, de définir quelle relation il entend établir avec le Conseil. Le simulacre d'élection qui se profile montre que cette relation, comme la relation au langage qu'elle manifeste, exprime un mépris du droit dont il regrette qu'il soit affiché aussi ouvertement. S'il est vrai que le texte des statuts est imparfait, cela n'excuse pas qu'on lui fasse ainsi violence. Il suffit en effet de se reporter à la définition par les statuts du mode d'élection des vice-présidents « élus à la majorité absolue des suffrages exprimés aux 2 premiers tours, à la majorité relative au 3^{ème} » pour établir, sans doute possible, que les rédacteurs desdits statuts prévoyaient un mode de scrutin :

- 1) rendant pertinent la distinction entre majorités absolue et relative,
- 2) permettant de dégager une majorité relative,
- 3) autorisant au moins 3 tours de scrutin.

Or, le mode de scrutin imposé par le président ne permet qu'une seule issue : l'élection au premier tour à l'unanimité des suffrages exprimés. Il est donc contraire à l'esprit et à la lettre des statuts et constitue de surcroît un coup de force vis-à-vis de conseillers privés du droit de faire valoir leur choix, en interdisant la prise en compte de tout vote négatif.

La vérité est que du point de vue du droit électoral, si on demande aux électeurs de se prononcer sur un seul nom, il ne s'agit pas d'une élection, mais d'une délibération, et les électeurs doivent pouvoir répondre à la proposition faite par « oui », « non », ou « blanc ». Tel est le cas de figure qu'avaient imaginé les rédacteurs des statuts. Les électeurs n'indiquent leur choix par un bulletin nominal que lorsqu'ils ont le choix entre plusieurs noms. En l'occurrence, demander aux électeurs d'indiquer leur choix par un bulletin nominal alors qu'il n'y a qu'un seul candidat constitue une violation de la jurisprudence en matière de loi électorale, un déni de démocratie, ainsi qu'un geste de mépris envers l'intelligence des conseillers.

Face à ce détournement cynique du texte des statuts, il existe une possibilité de recours juridique. Mais une éventuelle victoire devant le Tribunal administratif, étant donné la longueur d'une procédure qui peut durer jusqu'à 18 mois, arriverait trop tard. Ce serait une victoire d'arrière-garde, qui obligerait à reprendre des statuts qui auraient de toute façon été réécrits pour se mettre en conformité à la nouvelle loi LRU, et à procéder à une nouvelle élection alors que la conjoncture politique locale aurait déjà été modifiée.

Mieux vaut donc s'atteler, dans les meilleurs délais, à la réécriture des statuts, en réunissant à cet effet une commission des Statuts.

Mais, pour l'immédiat, les élus PAR refuseront de se prêter à un exercice qui relève de la mascarade et prennent à regret note du seul type de relation possible avec un président minoritaire, imposant une équipe minoritaire au mépris du droit et de la démocratie : le rapport de force.

Quant à la nomination de Madame GUILLAUME, qui ne dépendra donc pas du vote des conseillers, M. GRANDJEAT estime que le montage et la gestion du dossier MILC (Maison des Langues et des Cultures), dont a été responsable Mme GUILLAUME, augure mal d'un travail conforme aux principes de « transparence » et de « collégialité » dont le président s'est réclamé pour demander son maintien. Le dossier a été monté avec l'aide de quelques collègues choisis individuellement par le seul président, remerciés dès la remise de leur contribution, travaillant isolément, sans jamais établir la moindre concertation, que ce soit par le biais des UFR ou des équipes d'accueil concernées, avec les collègues ou les structures pouvant avoir intérêt au dossier. Les bribes d'information glanées sont celles qui ont filtré dans les couloirs. Lors de la dernière réunion du groupe de travail sur l'UFR Langues, et malgré la présence dans ce groupe de 2 collègues précédemment chargés d'abonder le dossier MILC, la question sur l'état du dossier Maison des Langues ne trouva qu'une réponse : nul n'en savait rien.

Du point de vue de ce conseiller, pourtant directeur d'une équipe d'accueil de langues et cultures étrangères, le dossier reste un total mystère préparé, comme souvent, à coups de téléphone, dans le secret des antichambres présidentielles : voici pour la collégialité, et voilà pour la transparence. M. GRANDJEAT estime que, vu l'opacité du mode de travail, la responsabilité de Madame GUILLAUME dans ce dossier constitue sans doute un bon marchepied vers la vice-présidence d'un Conseil Scientifique aux ordres tel que l'imagine M. SINGARAVELOU. M GRANDJEAT déclare que telle n'est évidemment pas l'idée que les élus PAR se font du rôle et du fonctionnement de ce nouveau Conseil Scientifique, et qu'ils feront tout ce qui est en leur pouvoir pour faire avancer leurs principes démocratiques dans les marges de manœuvre dont ils disposeront. Mais il note que cette marge de manœuvre est, pour ce jour, singulièrement réduite, puisque la seule question qui reste posée et de savoir si Mme GUILLAUME sera élue à l'unanimité... ou à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président donne la parole à Mme GUILLAUME et précise qu'il répondra à la question sur la Maison des Langues

Mme GUILLAUME expose les raisons de sa candidature à la vice-présidence du Conseil Scientifique suscitée par le Président SINGARAVELOU. Elle se dit honorée de la confiance que lui porte le Président et justifie son acceptation par sa conception du service public dans un contexte difficile.

Elle expose rapidement ses champs de recherche liés à sa qualité de membre senior de l'Institut Universitaire de France ; historienne du politique très contemporain, elle a toujours accordé la priorité dans ses travaux à l'interdisciplinarité (liens entre l'histoire contemporaine et les autres disciplines comme la sociologie, la science politique, le droit, l'économie) et à l'international (Canada, histoire européenne comparée avec une spécialisation sur le franco-allemand, francophonie). Elle rappelle son expérience dans la gestion de la recherche à Bordeaux. Elle a créé une équipe de recherche en Histoire politique contemporaine, elle a dirigé l'UFR d'Histoire, puis la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine et enfin le Centre d'Etude des Mondes moderne et contemporain, une équipe d'accueil de plus de trente membres. Dans sa gestion, elle a donc toujours eu le souci de promouvoir l'interdisciplinarité dans une perspective internationale. Elle tient à préciser qu'elle a confié le plus possible des responsabilités aux jeunes collègues pour l'organisation de colloques et qu'elle a montré de l'intérêt pour les doctorants en créant une salle informatique à leur attention à la MSHA puis en encourageant la création d'un groupe de jeunes chercheurs dans le centre qu'elle dirige ; elle a financé, sur son allocation de l'IUF, la tenue d'un colloque annuel suivi d'une publication sous l'entière responsabilité de ce groupe.

Elle lance enfin un appel à la concertation et au dialogue en insistant sur la nécessité d'opposer un front uni pour faire face aux grandes difficultés que connaissent les sciences humaines et sociales. Elle pense en effet que la reconnaissance de la place des SHS face aux sciences « dures » est de plus en plus difficile ; les SHS sont en situation d'infériorité en matière de technicité, de valorisation, de visibilité, en particulier dans les colloques et les revues internationales. Les SHS ont du mal à faire valoir leur identité et leur spécificité dans les différentes structures qui ont tendance à se superposer - universités, CNRS, MSH, IUF, ANR etc. Plus précisément, la politique scientifique de l'Université de Bordeaux 3 doit défendre sa place pleine et entière dans le cadre du PRES. Le moment est venu, plus que jamais, de rassembler la communauté des chercheurs de l'université.

M. le Président remercie Mme GUILLAUME, et apporte les informations suivantes.

La Maison Internationale des Langues et Cultures (MILC) est l'un des trois projets dont il a pris l'initiative et qu'il a présentés lors de la préparation du Contrat Projet Etat-Région. Seule la MILC a été retenue, au prix de nombreux efforts et après bien des péripéties ! Il manquait cruellement aux Humanités un outil de travail moderne et visible. Aux structures de recherche, de formation et de documentation s'ajouteront un auditorium de 1 200 places qui servira de salle de conférence et de salle de spectacle. Une somme de 17 millions d'euros a été réunie pour la construction et l'aménagement des accès.

La MILC sera une composante du PRES, au service de l'ensemble de la communauté universitaire bordelaise. Son dossier sera géré par la présidence du PRES, qui jusqu'à présent a eu d'autres priorités. Le Président SINGARAVELOU affirme sa volonté de mettre en route ce projet dans les meilleurs délais.

Il informe le Conseil de la note d'intention que le PRES a réalisée dans le cadre du Projet Campus. Cette note de 10 pages, envoyée le 30 Avril, servira de base pour la sélection des 10 sites universitaires dont le résultat sera connu fin mai.

M. GRANDJEAT annonce que la liste PAR ne prendra pas part au vote car ce serait cautionner cette mascarade.

M. LE PRESIDENT fait procéder au vote.

→ Bulletins blancs et nuls : 11

→ Mme GUILLAUME : 11

Mme GUILLAUME est élue vice-présidente du Conseil Scientifique.

III - QUESTIONS DIVERSES

1°) Désignation des représentants du Conseil Scientifique au Service de Documentation

Le Président informe que le Conseil Scientifique doit désigner, en son sein, pour siéger au Conseil du SCD, 3 enseignants, 1 IATOS, 1 étudiant.

Sont nommés :

- pour les Enseignants : Mme FROMENTIN, M. GRANDJEAT, M. REVAUGER.
- pour les IATOS : Mme BOURMAUD
- pour les étudiants : M. GUILLAUME

2°) M. RABATE fait état de deux problèmes :

→ Les professeurs émérites ne disposent plus de carte d'accès au parking. Citant le cas de M. MOUSSARON, M. RABATE estime que cette décision est mal ressentie par les collègues concernés.

→ Il trouve anormal que le Conseil Scientifique ne soit pas consulté sur les dossiers de demande de délégation au CNRS. Il s'étonne de la décision du Conseil d'Administration et s'interroge sur les raisons de ce refus. Il fait état au Conseil de l'indignation de M. VOUILLOUX qui estime que cette décision lèse gravement l'EA qu'il dirige.

A la demande de M. le Président, Mme GAUDY répond que les places de parking sont insuffisantes pour les personnels en activité. Elle reçoit régulièrement des protestations de personnel mécontent qui ne peut se garer. Il fallait faire un choix et prendre une décision.

Le Président est dans l'ensemble favorable à un plus grand nombre de délégations au CNRS, même si les compensations financières versées par celui-ci sont insuffisantes. Mais il s'étonne que M. RABATE puisse donner au Conseil Scientifique autant de précisions sur ce qui a pu être dit au sein du Conseil restreint du Conseil d'Administration à propos du cas de M. Didier COSTE, alors qu'il n'y a pas de procès-verbal de séance et que les propos tenus par les collègues sont censés être confidentiels.

M. RABATE estime que par de tel comportement, le Conseil d'Administration nuit à la politique scientifique de l'Université.

M. le Président considère que le Conseil Scientifique pourrait désormais donner un avis sur les demandes de délégation au CNRS, qui sera transmis au Conseil d'Administration. Il en parlera au Conseil d'Administration.

Le Président,

SINGARAVÉLOU